



Sainte-Hélène-de-Bagot

## L'aménagement paysager et les bâtiments secondaires

Les composantes paysagères et les dépendances d'une propriété font partie d'un tout et contribuent à sa mise en valeur. Qu'ils soient en milieu urbain, de banlieue, villageois ou rural, ces aménagements possèdent des caractéristiques qui reflètent certaines traditions et principes. Les connaître et les respecter, c'est agrémenter notre parcelle et mieux occuper l'environnement immédiat de notre bâtiment principal en créant un cadre harmonieux où il fait bon vivre.

### À chaque milieu, ses caractéristiques

**Milieu urbain** • Les parcelles sont de dimensions réduites et les cours extérieures se résument souvent à des espaces résiduels en raison de la densité du bâti. La marge avant limitée est parfois occupée par un petit jardin d'apparat en bordure du trottoir. Les espaces de stationnement asphaltés sont très présents. La cour arrière privée est le seul endroit permettant un peu d'intimité. Peu de bâtiments secondaires (*figure a*).

**Milieu de banlieue** • Parcelle qui a ses propres caractéristiques avec parterre gazonné et aménagé en façade. Rarement de clôture ou haie en façade, mais délimitation très forte sur les côtés et à l'arrière. Végétation plus ou moins mature selon l'âge des quartiers. Allée de stationnement minéralisée sur le côté de la maison. Terrasses, piscines et cabanon dans la cour arrière, à l'abri des regards (*figure b*).

**Milieu villageois** • Parcelles un peu plus grandes laissant plus de place à la végétation. Les maisons sont implantées près de la voie publique avec marge avant réduite. Peu d'éléments de délimitation de terrain. Présence fréquente de bâtiments secondaires en cour arrière : garage, atelier, remise. Aménagements des terrains plus ou moins structurés (*figure c*).

**Milieu rural** • Grandes parcelles ou terres parsemées de constructions isolées et de bâtiments de ferme. Aménagements naturels moins structurés. Allées d'accès en gravier. Présence de végétation (*figure d*).



## Les aménagements paysagers

Les interventions en matière d'aménagement paysager visent à embellir ou agrémenter l'environnement immédiat du bâtiment principal. Les terrains doivent être aménagés selon certaines règles et certains principes d'intervention afin de respecter les caractéristiques propres à chaque milieu d'intervention.



Exemples d'aménagements paysagers d'intérêt

- a** Sainte-Marie-Madeleine
- b** Saint-Valérien-de-Milton
- c** Sainte-Hélène-de-Bagot
- d** La Présentation
- e** Saint-Damase



## Conseils pour les aménagements paysagers

- **Employer** des matériaux naturels pour l'aménagement de parterres et de jardins. En milieu patrimonial, l'usage de pierres plates ou de poussière de pierre pour les allées est préférable au béton, à l'asphalte et aux blocs de maçonnerie préfabriqués (*figure f*). Les éléments de mobilier, les clôtures et les tonnelles devraient être fabriqués en bois ou en fer forgé plutôt qu'à partir de métaux usinés ou de matériaux de synthèse comme le PVC.
- **S'abstenir** de remblayer et d'aménager des talus et des murs de soutènement afin de conserver la topographie naturelle et le profil du site. Lorsqu'un mur de soutènement est nécessaire, utiliser des matériaux naturels comme la pierre. Éviter les murs de soutènement en béton, en blocs de béton ou en pièces de bois traité.
- **Éviter** d'aménager des aires de stationnement devant la propriété en bordure de la voie publique. Aménager plutôt ces espaces dans une allée sur le côté de la propriété ou à l'arrière de celle-ci. Veiller à ce que les espaces de stationnement et les voies de circulation respectent l'intégrité et la qualité des composantes du site et du voisinage par leur localisation, l'éclairage projeté et leur superficie.

## Camoufler les éléments discordants

- **Réduire** l'impact visuel des antennes, des soucoupes de télécommunication ainsi que des appareils d'aération et de ventilation qui sont des éléments discordants sur des bâtiments patrimoniaux. On devrait les installer sur une façade arrière ou sur des bâtiments secondaires, ou tout simplement les camoufler (*figure g*).
- **Aménager** les piscines et les patios dans les cours arrière des propriétés. Des écrans de verdure, des murs légers en treillis et des pergolas permettent de minimiser l'impact de telles installations. La même règle s'applique à d'autres éléments discordants comme des conteneurs à déchets ou des réservoirs de gaz propane qui devraient être camouflés le plus possible sans en restreindre l'accès.



**f** Les blocs de béton préfabriqués conviennent moins aux secteurs patrimoniaux. Ici, une pierre naturelle aurait été préférable pour la confection des murets.

**g** Les éléments discordants sur les toitures ont intérêt à être camouflés par des écrans ou à être installés à des endroits non visibles.

# La délimitation des terrains

Les clôtures en bois ou en fer forgé, les murets en maçonnerie ou les haies de végétaux permettent à la fois de délimiter de façon claire une propriété et de servir d'écran pour créer des zones d'intimité, de sécurité ou de confort dans les cours.



a



b



c



d



e

## Conseils relatifs à la délimitation des terrains

- **Choisir** un mode de délimitation du terrain adapté au milieu (urbain, banlieue, villageois ou rural) dans lequel la propriété est située et à l'architecture du bâtiment principal. Le même type de clôture et le même matériau devraient être utilisés pour toute la propriété.
- **Favoriser** des clôtures ajourées ou des haies de faible hauteur dans la marge avant des propriétés afin de conserver un contact visuel avec le bâtiment principal. Les clôtures et les haies peuvent cependant posséder une meilleure opacité et atteindre une hauteur plus importante dans les cours arrière pourvu qu'elles respectent la réglementation municipale en vigueur.
- **Entretenir** avec soin les clôtures en bois ou en fer ornemental. Éviter les hautes palissades ou les matériaux synthétiques comme le PVC ainsi que les clôtures en grillage de mailles losangées (type « Frost ») qui sont incompatibles avec les secteurs patrimoniaux.

a Clôture basse en fer forgé, Saint-Pie

b Alignement de saules pleureurs plantés en périphérie d'une propriété, dont le principal avantage est l'effet brise-vent, Saint-Simon

c Haies de végétaux délimitant clairement la partie avant de la propriété, Saint-Pie

d Clôture en perche et végétaux, Sainte-Hélène-de-Bagogot

e Arbres matures agrémentant une propriété patrimoniale, Saint-Liboire

## La végétation

La plantation de végétaux n'a pas seulement une fonction esthétique et ornementale; elle sert aussi à créer de l'ombre, à mettre en valeur des percées visuelles, à minimiser l'impact de certains équipements peu esthétiques (aires de stationnement, conteneurs à déchets) et à délimiter des zones à caractère privé.

## Conseils relatifs à la végétation

- **Conserver** le couvert végétal existant et éviter l'abattage d'arbres en bonne santé, car ils contribuent à mettre en valeur les terrains et les bâtiments en plus de favoriser l'intégration de ces derniers au paysage naturel.
- **Favoriser** la végétation aux surfaces minéralisées. Éviter de surutiliser l'asphalte, le béton et les pavés de béton et minimiser les espaces réservés au stationnement.
- **Bien doser** la présence de plantes grimpantes, comme la vigne ou le lierre, qui peuvent permettre aux bâtiments de se fondre dans la nature. Utiliser ce type de végétation avec prudence, car elle emprisonne l'humidité, qui peut altérer certains revêtements extérieurs tels le bois et la maçonnerie sur les murs moins exposés au soleil.



## Les bâtiments secondaires

Les garages, cabanons et remises s'incrivent en complémentarité avec le bâtiment principal. Leur architecture est généralement apparentée à celle de la résidence et conçue de façon à minimiser tout effet négatif sur la rue, l'ensoleillement de la cour, les vues et l'intimité des propriétés voisines.

- a* Bâtiment secondaire implanté en retrait de la voie publique, Saint-Pie
- b* Dépendance disposée en diagonale par rapport à la résidence, Saint-Damase
- c* Bâtiments secondaires implantés perpendiculairement par rapport à la route, Saint-Hugues
- d* Dépendance localisée parallèlement, en retrait de la résidence, Saint-Hugues
- e* Hangar s'élevant sur deux étages implanté à l'arrière de la résidence, Saint-Hugues
- f* Remise ancienne assortie avec son bâtiment principal par ses matériaux, sa couleur et ses détails architecturaux, Saint-Simon
- g* Les composantes d'intérêt, comme ce lanterneau, doivent être entretenues avec soin. La Présentation

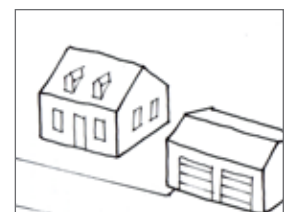
## Conseils relatifs aux bâtiments secondaires

- **Assurer** la préservation et la mise en valeur des bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial en respectant la volumétrie, les composantes, les matériaux et leur agencement d'origine.
- **Harmoniser** les bâtiments secondaires avec la résidence principale afin de créer une unité d'ensemble. Reprendre certains éléments architecturaux de la résidence (pente du toit, style, couleurs, matériaux) pour que les bâtiments s'apparentent entre eux.
- **Entretenir** les composantes architecturales d'intérêt comme les lanterneaux, les moulures et les ouvertures qui participent au cachet du bâtiment secondaire.
- **Détacher** le garage de la résidence existante. Le garage devrait être implanté de façon à réduire sa visibilité de la rue et son impact sur les bâtiments existants. Tenter de limiter l'impact visuel des portes de garage en les aménageant sur une façade ne faisant pas face à la rue ou, si ce n'est pas possible, en intégrant des portes au design plus soigné avec vitrage ou panneaux s'harmonisant au bâtiment principal.

### Implantation d'un garage

À favoriser

À proscrire



Exemple d'implantation de bâtiments secondaires à favoriser, avec notamment l'aménagement du garage de manière à réduire son impact visuel, La Présentation